

Pour une station de vélos en libre service à proximité des P+R Petite-Prairie et Gravette

La Municipalité vient d'annoncer l'ouverture du P+R Petite Prairie. Doté de 60 places en périphérie de la ville, il fait suite à l'inauguration du P+R Gravette, infrastructure voisine. Les utilisateurs de ce nouveau lieu de stationnement pourront rallier le centre ville et la gare en prenant le bus, grâce à la cadence au quart d'heure. Pour les utilisateurs de ce lieu nécessitant un transport jusqu'à la gare en dehors des heures usuelles (horaires irréguliers, travailleurs au 3x8, etc.), ils n'auront pas d'autre choix que de satisfaire ce déplacement à la force de leurs mollets.

Il est néanmoins un moyen de transport que les utilisateurs de ce P+R ne pourront pas utiliser : le vélo. En effet, et conformément aux informations données par la Municipalité (séance du 3 février 2015), il n'est pas prévu d'installer de station de vélos en libre service à proximité de ces deux P+R. Cette possibilité paraît d'autant plus naturelle que le 24Heures l'a annoncé comme acquise alors qu'il n'en est rien (24Heures, jeudi 19 mars 2015, page 26 : « pour les automobilistes qui prennent ensuite le bus ou le vélo [...] »).

La mise en place d'un réseau de vélos en libre service a été adoptée par le Conseil communal par l'acceptation du préavis n° 198 du 29 novembre 2010. Celui-ci prévoyait trois types de stations en fonction des participations financières de trois acteurs différents, la Commune de Nyon, le Conseil régional ainsi que certaines entreprises partenaires. La clé de répartition du financement était ainsi conçue :

Type de stations	Nyon	Région	Entreprises
Stations dans centralités principales	80%	20%	-
Stations en zone entreprises	10%	10%	80%
Stations à utilité mixte (publique – touristique – professionnelle)	40%	20%	40%

En page 12 du dit préavis, la Municipalité nous a présenté un certain nombre de sites potentiels marqués de deux couleurs de pastilles différentes, permettant de distinguer les stations dites « centralités principales » (gare CFF et Rive) de celles en zone entreprise ou à utilité mixte.

Sur ce plan, une pastille bleue est expressément inscrite au carrefour Route du Signal / Route de la Gravette correspondant à l'emplacement du P+R Petite Prairie ainsi que le quartier du même nom. Cette mention nous permet d'affirmer que la possibilité qu'une station de vélos en libre service soit installée en ce lieu a déjà été envisagé, voire planifié, par la Municipalité. En outre, au vu du CMU adopté par le Conseil communal, un tel équipement permettrait de concrétiser une vision stratégique et globale des déplacements sur le territoire nyonnais et contribuerait à la qualité de vie des futurs habitants du quartier.

Ainsi, les entreprises implantées dans ce quartier (telle que la Migros), ou sur le point de l'être, ainsi que le Conseil régional pourraient être contactés par la Municipalité afin de prévoir l'implantation d'une station de vélos en libre service à proximité du P+R Petite Prairie. Si les entreprises sises dans ce quartier ne verraient pas d'intérêt à participer financièrement à l'implantation d'une telle station, la Municipalité pourrait envisager l'installation d'une station dite « centralité principale » au vu des enjeux majeurs de mobilité afférents à l'inauguration des P+R Petite-Prairie et Gravette ainsi qu'à l'arrivée de plusieurs centaines de nouveaux habitants dans ce quartier.

Conclusions : Nous chargeons la Municipalité de présenter au Conseil communal une étude sur l'installation d'une station de vélos en libre service à proximité du P+R Petite Prairie et du quartier du même nom. Nous souhaitons que cette motion soit renvoyée directement en Municipalité.

Jessica Jaccoud
Aurélie Bodeman